



Fond Social Européen



L'ASILE POLITIQUE A L'EPREUVE  
DES FAITS : EXPERIENCES DE  
PERSONNES EN QUETE D'ASILE A  
TOULOUSE  
**SYNTHESE**

Régis BARBAU – *Sociologue*

[barbauregis@yahoo.fr](mailto:barbauregis@yahoo.fr)

06 73 93 84 58

*Synthèse du Mémoire pour l'obtention du Master 1 « Sociologie appliquée à l'Evaluation et la Concertation ». Sous la direction de David Rohi. UTM / Année 2006-2007*

CCPS migrants, tsiganes



*Cimade*



## INTRODUCTION

S'il définissait jadis l'inviolabilité des lieux de cultes où pouvaient se réfugier les malheureux, le « droit d'asile » caractérise aujourd'hui la protection qu'un Etat accorde (sur son territoire) à une personne fuyant un autre Etat. Ainsi, la définition et l'organisation de l'asile relèvent dorénavant de la souveraineté étatique. La Convention de Genève, co-signée en 1951 (notamment par la France), ne fait pas mention du terme « asile ». En revanche, celui de « réfugié » y est défini comme s'appliquant à *« toute personne (...) qui, (...) craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays. »*<sup>1</sup>.

Les crises économiques et l'augmentation de l'immigration ont marqué le demi-siècle qui nous sépare de l'adoption de la Convention de Genève. L'évolution du contexte socio-historique tend ainsi à favoriser la complexification de l'accès au droit d'asile. A l'échelle locale, les professionnels toulousains accompagnant les personnes en quête d'asile à différents titres font le même constat. Les conditions réservées aux demandeurs d'asile sont de plus en plus précaires. Trois structurent (le CCPS, la Cimade et l'UCJG<sup>2</sup>) ont ainsi décidé de fonder le projet OASIS<sup>3</sup>, observatoire visant à sensibiliser les citoyens et les politiques publiques. Le travail que nous présentons ici s'inscrit au sein de cette recherche, et a pour objectif de mettre en lumière les conditions de précarisation des demandeurs d'asile. La particularité de cette investigation tient au fait que l'asile, habituellement envisagé et analysé en tant que droit ou comme phénomène politique, est ici décrit tel qu'il est vécu. La parole est laissée aux personnes pour qui le droit d'asile est avant tout une expérience et un enjeu personnel.

L'analyse des données recueillies est guidée par trois principaux thèmes. Le premier traite de l'articulation entre, d'une part, les ressources matérielles et subjectives de nos enquêtés lors de leur arrivée sur le territoire, et, d'autre part, les déterminismes globaux imposés par les conditions d'accueil des personnes en quête d'asile en France. Nous aborderons en second lieu les conditions matérielles et sociales d'existence en France de nos enquêtés, au regard des droits liés au statut juridique de demandeur d'asile. L'échantillon étant majoritairement constitué de personnes en quête d'asile ne bénéficiant pas d'un accueil en structure spécialisée, nous verrons quelles sont les capacités d'adaptation qu'ils doivent mettre en œuvre pour vivre au jour le jour. La troisième thématique sera consacrée à l'expérience de la demande d'asile au sens administratif du terme. D'une part, la compréhension qu'ont les

---

<sup>1</sup> Article 1 A.2 de la Convention de Genève.

<sup>2</sup> Pour le détail de leurs activités respectives, voir Annexe n° II.

<sup>3</sup> Voir annexe n° I

enquêtés de la procédure sera interrogée. D'autre part, nous aborderons les différentes étapes de la procédure administrative de demande d'asile à partir de la façon dont nos enquêtés les ont vécues.

Pour conclure, nous résumerons les principaux résultats ayant émané de cette recherche afin de dégager les améliorations qui pourraient être apportées à la politique nationale du droit d'asile.

## **A. CONTEXTE, OBJET ET METHODE**

### **I. La politique du droit d'asile aujourd'hui :**

#### L'harmonisation européenne :

Pour l'instant, l'harmonisation européenne, en matière de droit d'asile, s'est surtout faite en matière de contrôle des frontières (Dublin, Schengen, premier pays responsable, pénalisation des compagnies aériennes faisant transiter des clandestins, fichier de police communs...). La logique d'ensemble qui domine ces textes est de définir « un grand nombre de procédures complexes en y incluant quelques mécanismes simples permettant de refouler la plupart des demandeurs d'asile »<sup>4</sup>. Le contexte politique est celui de la lutte contre l'immigration clandestine, visant à complexifier l'accès aux territoires et au droit au séjour.

Bien que les principes relatifs à la Convention de Genève constituent la référence en matière de droit d'asile, les réglementations et les pratiques administratives sont définies au sein des parlements de chaque Etat signataire. De manière générale, il semble que la priorité des nations est de limiter l'accès physique et juridique des demandeurs d'asile sur leur territoire<sup>5</sup>.

#### Le contexte français

Dans les années 1980, en France et ailleurs, le débat concernant le droit d'asile s'est focalisé sur les « faux » réfugiés qui s'introduiraient sur le territoire pour y travailler. La stigmatisation du migrant, jugé en partie responsable des maux nationaux, a notamment eu pour conséquence la montée des parties nationalistes d'extrêmes droites. En réaction, l'attachement à la tradition d'accueil des réfugiés d'une partie de la société civile se donne alors à voir. Plus près de nous, en 2001, lors des élections présidentielles, la lutte contre l'immigration clandestine occupe une place centrale dans le débat politique, en s'inscrivant dans une orientation plus large de lutte contre l'insécurité. La loi du 10 décembre 2003 (dite

---

<sup>4</sup> Franguiadakis S., Jaillardon E., Belkis D., *op.cit.*, p. 213

<sup>5</sup> *Ibid.*

loi Sarkozy) transpose en droit français la directive européenne relative à la protection temporaire. Elle développe surtout des mécanismes dissuasifs : complexification de la procédure, utilisation massive des procédures prioritaires, délais raccourcis... La réglementation concernant les étrangers procède encore aujourd'hui à un durcissement des modalités de régularisation, à une réduction de la protection sociale, à la création de diverses sanctions spécifiques aux étrangers, et à leur précarisation au nom de la lutte contre l'immigration et de la sécurité intérieure<sup>6</sup>.

Entre 1996 et 2003, le nombre de demandeurs d'asile n'a cessé d'augmenter en France passant de 20 415 à 52 204. En 2004, le flux amorce une inflexion, pour afficher une baisse significative en 2005, soit une diminution d'environ 15 %, représentant dix mille premières demandes en moins<sup>7</sup>.

---

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> Notons que les chiffres que nous proposons les statistiques ne prennent en compte que les demandes ayant été déposées.

## Différentes formes de protection :

En France, ce que l'on dénomme le « droit d'asile » se décline aujourd'hui en diverses procédures, ajustées à des situations particulières :

- l'asile dit *conventionnel*, (le seul à conduire à la délivrance d'un certificat de réfugié), prévu par la convention de Genève du 28 juillet 1951, accordé à toute personne qui craint la persécution en raison de « de sa race, de sa religion, de sa nationalité ou de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques », garantit un permis de séjour de 10 ans renouvelable et donnant accès au travail.
- l'asile *constitutionnel*, (article 53-1 de la Constitution), droit reconnu aux « autorités de la République » de « donner asile à tout étranger persécuté en raison de son action en faveur de la liberté ou qui sollicite la protection de la France pour un autre motif », garantit lui aussi un permis de séjour de 10 ans renouvelable donnant accès au travail.
- et depuis le premier janvier 2004, la *protection subsidiaire*, instaurée par loi du 10 décembre 2003, qui est accordée aux personnes ne remplissant pas les conditions d'obtention du statut de réfugié, mais qui ont besoin d'une protection internationale, par crainte de subir des atteintes graves et injustifiées (telles que torture, peines ou traitements inhumains ou dégradants, violations de droit individuels, menaces sur la vie, la liberté ou la sécurité). Le permis de séjour, s'il est attribué, est valable un an.

## **II. Objet de l'étude**

Le projet dans lequel se situe ce mémoire a pour but de constituer un observatoire des conditions d'accueil des demandeurs d'asile (O.A.S.I.S.<sup>8</sup>). Cette étude s'inscrit bien dans le contexte tel qu'il est décrit par les auteurs. Elle a en effet pour objectif d'analyser les formes de précarités rencontrées par les demandeurs d'asile (mais aussi de ce qui marche dans les dispositifs existants), tout en questionnant l'expérience qu'ont les demandeurs d'asile de la procédure. L'objet de recherche est organisé autour de trois axes :

1. Les ressources matérielles et subjectives des personnes en quête d'asile à leur arrivée.
2. Les conditions matérielles et sociales d'existence depuis l'entrée en France.
3. Les pratiques des requérants au sein de la procédure de demande d'asile, et les représentations qu'ils ont de celle-ci.

En émettant l'hypothèse que de plus ou moins bonnes conditions de vie influent sur la capacité de répondre aux exigences de lucidité que requiert la procédure de demande d'asile, nous serons attentifs à l'interdépendance entre conditions matérielles d'existence, déroulement, et issue de la procédure. L'objectif est d'identifier ce qui, lors des différentes situations rencontrées par nos enquêtés, relève d'une précarisation et/ou d'une optimisation de leur trajectoire.

---

<sup>8</sup> Voir Annexe n° I

Les résultats de cette recherche sont basés sur les témoignages de personnes ayant instruit leur demande d'asile entre 2003 et 2006. Nos enquêtés se situent, au moment des entretiens, à différents stades de la procédure. Ce sont majoritairement des adultes célibataires qui représentent ainsi la catégorie la moins souvent prise en charge par les centres d'accueil pour les demandeurs d'asile (CADA).

Ce sont plus précisément les expériences de demandeurs d'asile sur le territoire donné de la ville de Toulouse que nous étudierons. Le contexte Toulousain étant caractérisé par une majorité de personnes en quête d'asile d'origine africaine, et un tissu associatif diversifié répondant aux problématiques que rencontrent les personnes en quête d'asile.

### **III. Problématique**

#### *Dynamiques de précarisation et perceptions de la précarité :*

Nous proposons d'analyser les diverses expériences vécues par nos enquêtés selon les *dynamiques de précarisation* qui les traversent. Il s'agit d'envisager la diversité des éléments structurels qui, au sein des trajectoires, peuvent être mis en cause. Il ne s'agit pas seulement de savoir si les personnes de notre échantillon sont précaires, mais plutôt de comprendre dans quelles mesures elles se considèrent (ou pas) ainsi. En définitive, nous observerons ce qui dans leur vécu et leur ressenti atteste d'un certain dénuement, en tenant compte de leurs représentations de la précarité. Nous essayerons ainsi de comprendre les sentiments subjectifs qu'éprouvent nos enquêtés au cours des diverses expériences sociales propres au statut de demandeur d'asile. Nous étudierons par exemple ce que l'interdiction de travailler a comme circonstances dans la vie quotidienne de nos enquêtés.

#### *Rapport à l'administration et évolution au sein de la procédure administrative :*

Nous analyserons la manière dont les dispositions de chacun influent sur le processus d'appropriation de la procédure. Nous nous intéresserons aussi, au sein de la procédure, à l'exigence d'individualisation du discours en tant qu'épreuve spécifique pour le demandeur d'asile. Peut-on observer des compétences au récit socialement différenciées ? Nous nous attacherons enfin à comprendre comment les différentes expériences vécues au sein de la procédure de demande d'asile influent sur les représentations qu'en ont les enquêtés.

#### *Orientation de l'action :*

Les personnes interrogées étant amenées à s'adapter au contexte local en sollicitant certains soutiens, qu'ils soient associatifs ou particuliers, il est intéressant de comprendre ce qui, en fonction de déterminismes globaux et/ou individuels, permet aux demandeurs d'asile d'orienter leurs actions, leurs décisions, et quelles sont les difficultés qu'ils rencontrent face aux décisions qu'ils doivent prendre. Nous proposons enfin d'étudier les formes de liens que tissent les personnes en quête d'asile, ainsi que l'importance qu'ils revêtent dans leur parcours.

## IV. Méthodologie

### a) Des allers-retours entre terrain et théorie

Cette recherche a débuté par une phase d'immersion au sein du groupe Toulousain de la Cimade. Ce laps de temps m'a permis de rencontrer les enquêtés, de faire les lectures nécessaires à la problématisation, et surtout de déconstruire mes représentations. Je me suis peu à peu familiarisé au large pan juridique et administratif que comprend la procédure de demande d'asile. Dans le même sens, j'ai pu assister à des réunions à l'OFPRA et à la CRR.

La délimitation de l'objet d'étude ainsi que la construction de la problématique ont été réalisées durant cette phase de terrain. Les concepts mobilisés ont été sélectionnés en fonction des éléments intéressants qui se sont manifestés lors d'observations participantes et au cours de trois entretiens exploratoires. L'ébauche du cadre théorique réalisée en amont a ainsi pu être affinée. Le guide d'entretien a lui aussi été modifié grâce à ce va-et-vient entre terrain et théorie. Le but de cette recherche étant de formuler des résultats en accordant un statut particulier aux thématiques évoquées par nos enquêtés, nous nous situons dans une démarche « semi-inductive <sup>9</sup> ».

### L'entretien semi-directif comme méthode appropriée :

La technique des entretiens semi-directifs a été choisie pour cette étude. Elle permet de saisir les pratiques, les conditions de vie et les représentations des personnes interrogées, ainsi que leurs rapports subjectifs aux expériences vécues. Un guide d'entretien, étendu dans les thèmes qu'il abordait, a été fourni par le commanditaire. A la suite de la phase exploratoire, les principaux thèmes en ont été retenus<sup>10</sup>. L'analyse des entretiens s'est déroulée selon un découpage thématique et une analyse biographique lorsque cela était nécessaire à la compréhension de certains enchaînements.

### b) Un échantillon regroupant des individus en relation avec la Cimade :

Les dix enquêtés<sup>11</sup> ont été rencontrés à la Cimade, alors qu'ils s'y faisaient accompagner. Une contrainte notable a été celle du choix de personnes uniquement francophones<sup>12</sup>. Les entretiens ont pour la plupart été réalisés au sein des locaux de l'association, ces lieux

---

<sup>9</sup> Maroy C., « L'analyse qualitative d'entretiens », in Albarello L., Digneffe F., Hiernaux J.-P., Maroy C., Rucquoy D., De Saint Georges P., *Pratiques et méthodes de recherche en Sciences Sociales*, Paris A. Collin, p. 90.

<sup>10</sup> Voir le détail des thèmes retenus et de ceux qui ont été ajoutés en Annexe n° III.

<sup>11</sup> Voir présentation de l'échantillon en Annexe n°IV

<sup>12</sup> Nos enquêtés sont francophones au moment de l'entretien, mais ne l'étaient pas forcément à leur arrivée en France. La présence d'un interprète durant la situation d'entretien aurait représenté un biais méthodologique et généré des difficultés trop importantes par rapport aux moyens financiers et au temps impartis à cette recherche.

constituant un espace sécurisant pour nos enquêtés. La diversité des catégories de personnes interrogées (homme, femme, majeur et mineur, à différents stades de la procédure de demande) a permis d'aborder l'étendue des types de trajectoires et des représentations, tout en dégagant les mécanismes récurrents et structurants produits par un contexte social commun.

## **B. RESULTATS :**

### **I Conditions d'accueil et aides sociales**

#### **I a) Les premiers pas : Errance et prise de contact**

D'après la description qu'ont faite nos enquêtés de leur arrivée en France, le plus souvent, l'accueil, l'orientation, et l'information dont ils ont pu bénéficier provenaient de l'aide qu'ils ont demandé à des passants. A leur arrivée, les personnes en quête d'asile sont souvent fragilisées (psychologiquement, physiquement, statutairement, et/ou financièrement). L'état critique de leur capital économique place les personnes en quête d'asile dans une relation de dépendance vis à vis de la solidarité d'autrui. Les personnes à qui demandent de l'aide les personnes en quête d'asile peuvent ignorer l'existence du droit d'asile, et de plus, la nature de l'aide qu'elles fourniront (ou pas) peu être variable. La durée de l'errance dépend ainsi du laps de temps nécessaire à la rencontre d'un individu capable de fournir son aide (matérielle ou informationnelle).

Le fait d'arriver en famille ou en étant mineur peut amener les personnes en quête d'asile à être prises en charge par certaines institutions spécialisées (CADA, foyers pour l'enfance). Les hôpitaux s'avèrent aussi être des institutions qui permettent aux personnes en quête d'asile blessées d'obtenir des informations sur les démarches à suivre pour demander l'asile, ou tout simplement pour chercher une place en foyer d'hébergement d'urgence. L'accès à ces institutions est cependant déterminé par l'orientation dont a pu bénéficier la personne en quête d'asile. Néanmoins, un classement est opéré au sein même de certaines institutions d'aides sociales, ce qui joue en la faveur de certaines catégories au détriment de certaines autres, notamment les adultes célibataires. L'hébergement constituant la première nécessité, les personnes en quête d'asile de notre échantillon ont du demander à des particuliers de les loger bien qu'elles ne disposaient la plupart du temps d'aucune ressource leur permettant de monnayer ce service. Ce constat et ceux qui précèdent nous invite à souligner l'insuffisance des moyens mis en œuvre par le dispositif institutionnalisé d'accueil des personnes en quête d'asile (ANAEM) soit.

#### **I b) Le statut de demandeur d'asile et ses droits : l'aide sociale à minima**

La rapidité avec laquelle une personne en quête d'asile accédera à la procédure de demande d'asile déterminera le moment où elle percevra l'allocation d'insertion<sup>13</sup>. Celle-ci constitue l'un des seuls moyens pour négocier (ou pérenniser) l'hébergement chez un particulier. Cependant, selon leur condition sociale pré migratoire, les personnes en quête d'asile n'ont

---

<sup>13</sup> L'allocation d'insertion est d'environ 10 euros par jour. Le versement mensuel dure le temps de la procédure, mais ne peut excéder une année. Ne concerne pas les demandes traitées en procédure prioritaire (réexamen, « pays sûr »...)

pas les mêmes habitudes en matière de gestion financière. Que ce soit dans la sphère professionnelle ou domestique, certains ont déjà eu l'expérience de cette pratique qui nécessite certaines logiques. D'autres peuvent être novices en la matière. Tous auront, quoi qu'il arrive, à dépenser de l'argent de façon stratégique tout en se familiarisant à un marché de biens et de services aux échelles de valeur différentes de celles rencontrées au pays. Les inégalités de compétences quant à la façon de gérer son argent semblent toutefois pouvoir être amoindries par l'apport de conseils financiers (ils peuvent provenir de proches, d'assistants sociaux) ou simplement par la capacité d'apprentissage de l'individu.

Le statut de demandeur d'asile donne accès à une aide médicale d'Etat (AME). La couverture médicale universelle a ainsi permis à la plupart de nos enquêtés d'améliorer l'état général de leur santé physique tout au long de la procédure. Cependant, dans notre échantillon, certaines personnes n'ont pas pu être soignées pendant les premiers mois de leur séjour en France, au préjudice de leur santé. Soit elles n'ont pas été orientées vers les pôles d'accès à la santé sociale, soit leur demande d'asile étant traitée en procédure prioritaire, elles n'avaient droit à aucune aide. Soignées ultérieurement et leur pathologie s'étant aggravée, les coûts en terme de sécurité sociale ont été plus importants. Par ailleurs, seuls ceux de nos enquêtés étant passés par certaines institutions médicales ou sociales (hôpital et foyer pour mineur) ont bénéficié de soins psychothérapeutiques. Les professionnels rencontrés dans des institutions accueillant des publics diversifiés, apportent des soins qui ne sont pas adaptés au cas spécifique des demandeurs d'asile. Les problématiques que ces derniers rencontrent méritent un accompagnement spécialisé qui n'est dispensé que dans certains CADA et organismes associatifs (il est en effet souvent apparu que nos enquêtés n'accordent pas de crédit à la psychothérapie). Ce n'est que grâce à la gratuité des soins et à un soutien social qui convainc l'individu de l'utilité de la psychothérapie, que celui-ci pourra entamer une thérapie adaptée.

## II. Capacités d'adaptation requises

### **II a) La carrière d'hébergé(e)**

Pour les personnes en quête d'asile que nous avons interrogées, l'accès à un logement est souvent fonction du réseau social, qu'il soit préexistant (famille), ou (plus souvent) créé par l'engagement d'interaction. L'accès à telle ou telle situation semble dépendre des capacités (provoquer des interactions) et des ressources (réseau de relation) des personnes en quête d'asile. Accroître le réseau social, c'est multiplier les alternatives et limiter la dépendance.

Certains exemples ont révélé que la limite entre la légitime demande de participation aux frais de logement et l'exploitation est mince. Que ce soit dans la famille, chez un tiers ou en institution, des contreparties s'imposent à l'hébergement. Elles peuvent être matérielles, symboliques et/ou financières.

Voici les principales spécificités attachées aux types d'hébergements rencontrés par nos enquêtés. Etre hébergé par quelqu'un (famille ou tiers) suppose des problèmes de promiscuité liés au partage d'un logement inadéquat, assure à l'hébergé un minimum d'autonomie indépendamment de sa situation administrative, tout en supposant un rapport de dépendance pouvant conduire à des abus. Etre hébergé en institution permet d'acquérir une position stratégique au sein du système d'acteurs d'accompagnement (information, orientation, soutien), mais oblige à se soumettre à des règlements intérieurs pouvant être perçus comme coercitifs. La rupture de la prise en charge qui se produit lors de la sortie des centres spécialisés peut en outre constituer une expérience douloureuse. Soulignons le fait que les candidats à l'asile n'adoptent jamais de manière définitive un de ces types d'hébergement. Les passages d'un logement à un autre sont monnaies courantes, ce qui fait des personnes en quête d'asile des individus sans domicile fixe à proprement parler. Les facteurs dont dépend la mobilité d'un type d'hébergement à un autre relèvent de faits objectifs de la structure sociale (dispositif d'accueil déficient, centres d'hébergement saturés, hiérarchisation des catégories d'ayant droit), mais aussi des changements de perspectives, des motivations et des désirs de l'individu (refus d'une situation insupportable).

## **II b) De l'interdiction de travailler à l'assistanat contraint :**

Les réactions de nos enquêtés prouvent bel et bien que le travail « *demeure une référence non seulement économiquement, mais aussi psychologiquement, culturellement et symboliquement dominante.* »<sup>14</sup>. Privés de l'autorisation de travailler, certains sont contraints de s'inscrire dans l'illégalité pour répondre à leurs besoins. Ainsi refusent-ils de subir la précarité imposée par le montant (insuffisant) de l'allocation, afin de maintenir un niveau de vie « acceptable ».

Nos enquêtés ressentent aussi le poids de l'absence de travail et ses conséquences identitaires. Ainsi, le recours au travail clandestin semble parfois être orienté tant vers l'apport économique que le réconfort (identitaire) apportés par le travail. Il est cependant l'ultime recours lorsque toutes les autres voies de subsistances ont été épuisées. Ainsi, les personnes qui bénéficient d'un soutien social jugé suffisant ne prennent-elles pas le risque.

La fréquentation de diverses organisations est indispensable à la plupart de nos enquêtés pour qu'ils se procurent des vivres au jour le jour, mais aussi pour qu'ils puissent effectuer les démarches relatives à la demande d'asile. Les déplacements que cela suscite sont, à l'échelle du budget des personnes interrogées, trop coûteux. La prépondérance que revêt leur mobilité peut ainsi les pousser à adopter des stratégies périlleuses (comme par exemple s'alimenter moins pour économiser) ou alternatives en parcourant de longues distances à pied ou en suscitant la sollicitude d'un conducteur de bus. Vivre avec peu de ressources financières conduit à nouer des relations avec les services sociaux, mais aussi avec les personnes qui fréquentent ces mêmes institutions. Ces types de relations créent un certain lien social, tout en

---

<sup>14</sup> Castel R., 1995, *op. cit.*, p. 449.

permettant l'échange d'informations sur les moyens d'être aidé. Certains lieux publics (espaces verts, gares, rives...) représentent aussi de véritables espaces de sociabilités pour les personnes en quête d'asile, qui y rencontrent généralement d'autres « inactifs ». Cependant, les liens sociaux qui s'y créent sont souvent « flottants » car ils s'inscrivent dans l'urgence, le court terme. Malgré le dialogue, l'existence de projets aux travers desquels les liens pourraient s'intensifier fait défaut. Il existe un risque de dégradation morale du à la rupture du lien social, qui peut être alors analysé comme une fragilisation (ou précarisation) identitaire. Le vide et l'ennui, en partie liés à l'inaptitude à adopter des comportements non professionnels et à la désocialisation<sup>15</sup>, poussent certains de nos enquêtés à adopter des pratiques comme autant de statuts de substitution : faire des petits travaux non déclarés, suivre des cours de français, pratiquer une activité sportive ou culturelle... Cependant, tout comme dans l'épreuve du chômage (l'éventualité de trouver un emploi en moins), l'inactivité professionnelle des demandeurs d'asile tend à être différemment vécue selon le capital socioculturel, les capacités, le réseau social et les caractéristiques de chacun. En outre, le statut de demandeur d'asile, englobant des individus exclus du processus de production et assignés à un assistantat perçu comme infantilisant, inspire aussi une projection identitaire négative.

Après nous être intéressés aux capacités d'adaptation de nos enquêtés, qui, tant pour répondre à des situations de besoins matériels (logement, argent) que symboliques (occupation, identité au travail), doivent faire preuve de lucidité, nous allons nous arrêter sur certains facteurs psychologiques qui peuvent venir gêner les personnes en quête d'asile dans leur capacité d'action. Les potentialités traumatiques que comporte l'émigration - du fait de la rupture du contenant culturel qu'elle implique<sup>16</sup> - sont, dans le cas des demandeurs d'asile, amplifiées par les persécutions vécues (tortures, guerres, menaces...). Or, « *les expériences émotionnelles négatives impliquent une altération du sentiment de prévisibilité et de contrôlabilité des situations, de sorte qu'une réduction temporaire de la capacité d'agir de l'individu s'ensuit.* »<sup>17</sup>. Il nous semble donc important de garder à l'esprit que l'existence d'un capital traumatique chez les personnes en quête d'asile doit être considérée comme une des variables structurant leur identité, et donc leur capacité d'adaptation tout au long des expériences qu'elles rencontrent..

### III. Une procédure éprouvante :

#### **III a) Les exigences de l'épreuve... et ce qui peut être fourni.**

En gardant à l'esprit le contexte social dans lequel sont pris les requérants au moment d'instruire la procédure administrative de demande d'asile, nous allons maintenant analyser

---

<sup>15</sup> Schnapper, D., *op. cit.*

<sup>16</sup> Nathan T. *La folie des autres*. Paris : Dunod, 1986.

<sup>17</sup> Rimé B., *op. cit.*, p. 338

comment cette procédure est investie par les demandeurs d'asile et quelles sont les représentations qu'ils en ont. La procédure de demande d'asile est une épreuve. Ce qui y est évalué dans cette, c'est la concordance entre les caractéristiques de l'histoire du requérant, et les critères d'attribution basés sur les textes de loi (la convention de Genève étant le texte initial). Les persécutions que dit avoir subies la personne doivent être circonstanciées, prouvées, et sont notamment jugées à l'aune des informations contextuelles que les autorités détiennent à propos des pays d'origine.

Souvent, lors du retrait de dossier en préfecture, les requérants remplissent leur demande d'asile de façon autonome dans un coin de guichet. Le formulaire doit être rédigé (ce qui suppose de savoir écrire) en français. Un requérant non francophone doit ainsi solliciter l'aide d'un interprète. Se faire ainsi accompagner peut créer de véritables situations de dépendance vis-à-vis du traducteur (souvent un compatriote) qui devient indispensable au requérant. En complément de ce récit, le requérant peut appuyer son propos avec l'aide de documents (articles de presse, photographies, documents administratifs...) qu'il lui faut se procurer. Outre la difficulté d'accéder à certains documents « confidentiels » (les preuves d'exaction circulent peu), l'obtention du moindre acte de naissance nécessite généralement l'intervention d'une personne restée sur place (et des coûts de communication, des frais postaux). Or, les conditions de l'exil ne permettent pas toujours de garder contact avec quelqu'un du pays. Ainsi, l'incapacité de fournir des preuves est un motif d'invalidation de la demande d'asile. Indépendamment de la réalité des persécutions vécues, certaines caractéristiques sociales de l'individu peuvent donc influencer ses probabilités d'obtention du statut de réfugié

L'attribution du statut de réfugié est en partie basée sur la capacité de l'individu à fournir des preuves qui font état de menaces *personnelles*. Or, si l'on considère le rapport entre identité du « je » et identité du « nous », on peut dire que les deux existent dans toutes les sociétés, modernes et traditionnelles. Mais alors que dans les premières l'accent est plutôt mis sur l'identité du « je », dans les sociétés traditionnelles, « *il est mis sur l'identité pré étatique du « nous », que ce soit celle de la famille, du village natal ou de la tribu.* »<sup>18</sup> L'attribution du statut de réfugié est en partie basée sur la capacité de l'individu à fournir des preuves qui font état de menaces *personnelles*. Il faut se « démarquer », en parlant de soi à la première personne. Cependant, faire le « saut » d'une représentation de soi en tant que membre du groupe, à une identité « atomisée » peut être périlleux : Toute la dynamique du monde bascule du côté du sujet, là où traditionnellement c'était le groupe qui donnait sens à l'identité<sup>19</sup>. La particularité occidentale de l'institutionnalisation du moi semble ainsi être une épreuve « culturelle » dans l'épreuve administrative.

La procédure de demande d'asile comprend une phase orale administrative (entretien à l'OFPPA), et éventuellement juridique (entretien à la CRR). Ces entretiens (ou audiences)

---

<sup>18</sup> Elias N., *op. cit.*, 1991, p. 234.

<sup>19</sup> Khosrokhavar F., « Le quasi-individu : de la néo-communauté à la nécro-communauté », in *Penser le sujet. Autour d'Alain Touraine*, Colloque de Cerisy, Fayard, 1995.

comprennent certains obstacles que le demandeur d'asile doit franchir. Tout d'abord, il y a la question de la langue, il arrive que l'interprète s'avère ne pas maîtriser le même dialecte que le requérant. Puis, le trouble de mémoire, symptôme observé chez plusieurs de nos enquêtés. La difficulté pour eux de se remémorer avec exactitudes des scènes de leurs vies (parfois éloignées) est réelle. En outre, l'éloquence n'est pas donnée à tout un chacun, qui plus est lorsque un individu est traumatisé. Le partage des émotions négatives nécessite un contexte d'interaction particulier. Face à des inconnus et en situation d'interrogatoire « décisif » (parfois même en public lors des audiences CRR), il semble que les conditions ne soient pas favorables. Par ailleurs, certains travaux sociologiques traitant de l'influence d'un certain habitus socioculturel sur la propension à parler de soi, nous apprennent que l'argumentation orale est une pratique davantage maîtrisée par certaines catégories socioprofessionnelles : « *les hommes politiques, les artistes, les élites ont une grande habitude de la pratique biographique* »<sup>20</sup>. Certains déterminismes affectent ainsi les compétences des requérants lors des différentes phases de la procédure de demande d'asile. L'inégalité des chances semble ainsi définie par d'autres facteurs que le contenu plus ou moins fondé du discours des requérants, les conditions et les capacités de production du récit de vie semblent être aussi en cause.

### **III b) Rapport à l'administration et perceptions de la précarité**

La complexité de la législation ne permet pas toujours une bonne compréhension des décisions administratives. Puisque celles-ci recouvrent des enjeux importants, les personnes en quête d'asile entretiennent un rapport tourmenté de dépendance vis à vis de l'administration. De l'incrédulité, amenant le requérant à « prouver » que ce qu'il dit est vrai, à la décision de rejet, l'administration semble assimiler la personne en quête d'asile à un « migrant économique ». C'est tout du moins ce que semblent dire nos enquêtés lorsque souvent, durant les entretiens, ils réaffirmaient le caractère subi de leur présence sur le territoire. L'évaluation qu'ils font des finalités de la procédure démontre un sentiment d'injustice, basé sur l'impuissance à convaincre. Parfois, au travers de la critique et de la contestation des décisions administratives, des capacités de résistance se dessinent. Elles constituent, pour le requérant, des moyens de défense identitaire face à l'imposition d'une catégorie « objective » de construction de la réalité en complète rupture avec son expérience subjective. Inversement, certains de nos enquêtés ne remettent pas en cause les décisions de rejet de leur demande d'asile. L'édulcoration des critiques à l'encontre de l'Etat peut ainsi être vue comme une conséquence de la dépendance du requérant vis à vis de celui-ci. De plus, au regard de nos enquêtés, l'asile politique à au moins le mérite d'exister. L'Etat français (en tant aussi que pays des Droits de l'Homme) est donc relativement estimé, ne serait-ce que par comparaison aux systèmes politiques et sociaux connus préalablement par nos enquêtés.

---

<sup>20</sup> Peneff J., « Entretiens biographiques et rapports de classe » in *Current Sociology*, Vol 43, Dutumm/Winter, 1995, p. 54.

Souvent, lorsque pendant les entretiens était évoqué le ressenti des enquêtés sur leurs conditions de vie en France, leurs réponses étaient brèves. Des questions ouvertes, du type « Comment est ce que vous faites pour vivre ? », pouvaient susciter des réponses du type « Ça va » ou « C'est comme ça ». Cette « réserve » pourrait être interprétée soit comme une forme de censure face à un individu (moi) représentant d'une certaine manière la société d'accueil, soit comme un comportement d'évitement émanant de la difficulté à partager des expériences douloureuses. La situation d'entretien étant une mise en scène de soi par la parole, les dimensions indicibles, parfois teintées de honte, sont souvent dissimulées. Par ce mécanisme, l'individu préserverait l'estime qu'il a de lui même, et/ou censurerait les éventuelles responsabilités qu'il pourrait attribuer à la société d'accueil, sachant qu'il en est dépendant. Cependant, il semble aussi pertinent d'interpréter ces attitudes comme l'expression d'une certaine représentation de la précarité. En effet, le sens donné à l'expérience vécue semble déterminé en référence à une socialisation antérieure. La considération des conditions actuelles d'existence ne se fait pas indépendamment. Malgré la variation des représentations sociales et des expériences vécues, nos enquêtés utilisent des expressions (« c'est dur », « c'est difficile », « je galère »...) qui condensent la vérité sociale de situations de pénibilité, sans pour autant traduire leurs multiples aspects. L'approche subjective de la pauvreté se réfère au jugement de la personne enquêtée sur sa propre situation financière et son bien être. Elle admet notamment que « *ce que l'on perçoit comme privation peut varier considérablement d'une société à l'autre* »<sup>21</sup>. Au-delà de la relativité culturelle des perceptions de la précarité, demeurent des difficultés de vie qui posent, au regard de nos critères sociaux, des problèmes de politiques publiques. Les différents statuts juridiques rencontrés par nos enquêtés tout au long de leurs parcours sur le territoire français génèrent en effet des conditions d'existence précaires. Tout d'abord, l'obtention d'une allocation d'insertion, qui n'équivaut pas à la moitié du montant du seuil de pauvreté, ne permet pas d'acquérir les ressources vitales autrement qu'en mobilisant des réseaux de solidarité informels ou associatifs. Ces conditions d'existences précaires se situent à l'opposée de celles réservées à la minorité qui bénéficie d'une prise en charge de qualité dans les centres spécialisés. Chez nos enquêtés, un sentiment de précarité peut ainsi se donner à voir dans les manifestations de frustration vis à vis du modèle de société duquel l'individu se trouve exclu. L'accès à un certain mode de consommation s'avère ainsi être un critère de bien-être socialement reconnu. D'autre part, l'imposition d'un statut social déprécié et l'apprentissage des rôles sociaux liés à ce statut, mais aussi l'incompréhension d'une procédure administrative et juridique perçue comme injuste, sont autant d'éléments néfastes sur le plan identitaire. Le manque de reconnaissance et la mise en marge de la société civile semblent ainsi définir ce qui affecte le plus les personnes en quête d'asile de notre échantillon. Les conditions matérielles d'existence qu'ils connaissent sont certes précaires, mais leurs témoignages mettent davantage l'accent sur des difficultés d'ordre identitaire. Les politiques juridiques et sociales, en laissant peu de place à l'autonomie et à la reconnaissance de la particularité individuelle contribuent ainsi à générer une forme de « déstructuration

---

<sup>21</sup> Paugam S., 2005, *op. cit.*, , p. 6

identitaire »<sup>22</sup>.

---

<sup>22</sup> Lapeyronnie D., « *La gauche face aux exclus* », in *Penser le sujet. Autour d'Alain Touraine*, Colloque de Cerisy, Fayard, 1995.

## CONCLUSION

Cette recherche a permis de restituer les témoignages de personnes en quête d'asile n'étant pas prises en charge par les dispositifs institutionnels spécialisés, afin de rendre compte de leur expérience de la procédure d'asile et de leurs conditions de vie à Toulouse.

Conformément aux objectifs fixés, nous avons, grâce à une méthode de recueil de données qualitative, pu observer les dynamiques de précarisation rencontrées par les personnes interrogées, en restant fidèle à leurs perceptions. Plus largement, nous avons voulu faire connaître le vécu de personnes en quête d'asile, cet objectif étant prioritaire dans le projet OASIS au sein duquel s'inscrit cette recherche.

Nous avons tout d'abord identifié l'errance vécue par les personnes en quête d'asile de notre échantillon lors de leur arrivée en France. Malgré les dispositifs existant (PAIO, ANAEM), l'accueil, l'orientation, l'information, et l'aide sont assurés par des citoyens auxquels les personnes en quête d'asile - fragilisées psychologiquement, physiquement, et/ou économiquement - doivent demander de l'aide. Il s'est avéré que ceux dont les critères sociaux n'étaient pas en adéquation avec une prise en charge institutionnalisée sont placés dans une relation de dépendance vis à vis de la solidarité de tierces personnes qui leur fournissent différentes formes de ressources, de la simple information au logement gracieux. Cependant, les ayant droits prioritaires (mineurs, familles) n'ont eu accès aux institutions qu'après avoir pris connaissance de leurs droits, parfois, après plusieurs jours à la rue. L'accueil des personnes en quête d'asile, s'il devait être amélioré, devrait permettre de repérer les personnes en errance afin de les informer de leurs droits (droit à l'asile notamment puisque certains l'ignorent en arrivant).

L'accès à la procédure de demande d'asile donne droit à une allocation d'insertion d'environ 296 euros par mois, pour une durée maximale d'un an, en contrepartie de quoi, le requérant n'a pas le droit de travailler. Certaines capacités d'adaptation sont alors implicitement attendues des bénéficiaires. Ils doivent en effet gérer rationnellement un maigre montant, tant pour se procurer des ressources essentielles (logement, nourriture, habillement...) que pour subvenir aux dépenses engendrées par la procédure (déplacements, frais postaux, défense...). Nous avons ainsi pu remarquer des inégalités dans les capacités de gestion économique, notamment dues aux habitudes acquises (ou non) par nos enquêtés lors de leur socialisation pré migratoire. Ces inégalités sembleraient toutefois pouvoir être amoindries par l'apport de conseils financiers.

Souvent, les personnes en quête d'asile de notre échantillon ont été hébergées par des tiers. La (légitime) demande de participation aux frais de logement qui leur est demandée peut alors se transformer en véritable exploitation. En identifiant les différentes formes d'hébergement (souvent rencontrées successivement lors du même parcours), nous avons pu constater que seul l'hébergement en dispositif spécialisé (ou certaines fois dans la famille) évite de connaître une vie d'errance d'un logement à un autre.

Il est aussi apparu que le dédommagement que représente l'allocation dite d'insertion ne remplace pas le vide identitaire, symbolique et économique laissé par l'absence de travail. Ce seul revenu oblige en effet les requérants de notre échantillon à solliciter les associations caritatives pour survivre. L'alternative du travail clandestin, faisant craindre des sanctions juridiques, est souvent l'ultime recours lorsque toutes les autres voies de subsistances ont été épuisées.

L'Etat, tantôt répressif lorsqu'il menace d'expulser les personnes déboutées du droit d'asile, tantôt pourvoyeur puisqu'il représente aux yeux de nos enquêtés le seul espoir d'acquérir un titre de séjour, n'est que peu critiqué par nos enquêtés. Cependant, la non-reconnaissance que suppose une décision de rejet est interprétée par les déboutés de notre échantillon comme un déni d'identité et d'appartenance sociale. L'évaluation qu'ils font des finalités de la procédure démontre alors un sentiment d'injustice, basé sur l'impuissance à convaincre. Parfois, au travers de la critique et de la contestation des décisions administratives, des capacités de résistance se dessinent. Elles constituent, pour le requérant, des moyens de défense identitaire face à l'imposition d'une catégorie « objective » de construction de la réalité en complète rupture avec son expérience subjective.

Les caractéristiques subjectives de nos enquêtés, dues au traumatisme migratoire et à l'expérience de persécutions, ont un impact négatif sur leurs capacités d'action, tant au sein de la procédure que dans leur vie quotidienne. Nous avons pu constater que seul l'accompagnement vers une psychothérapie adaptée aux spécificités traumatiques rencontrées par nos enquêtés serait susceptible de les convaincre d'entamer une telle démarche. Encore faudrait-il que ces soins soient gratuits.

Est apparu au sein même de la procédure certaines inégalités, comme celle prévalant aux compétences socialement différenciées de mise en scène autobiographique. Au-delà des capacités mentales qu'exigent la remémoration des persécutions vécues par les requérants, le contexte dans lequel ceux-ci sont amenés à devoir raconter leur histoire constitue une épreuve où l'individu se trouve dans une relation sociale inhabituelle : devoir confier un récit parfois intime à un ou plusieurs inconnus, dans une situation d'interrogatoire.

Nous avons enfin analysé les discours relativement concis de nos enquêtés quant aux conditions difficiles qui leur sont réservées, comme un rapport à la précarité défini par leurs propres perceptions. Cela nous a permis de nous détacher d'une vision ethnocentrée de la précarité. Pour le groupe social particulier que représentent les personnes enquêtées, les principales ruptures vécues sur le territoire d'accueil découlent surtout de la nature des différents statuts obtenus autour de la procédure de demande d'asile. C'est sur une précarité subjective, faite d'isolement social, de dégradation identitaire et d'absence de perspective, que mettent l'accent les personnes en quête d'asile de notre échantillon. L'entremêlement d'un passé douloureux et de conditions d'existence contraignantes affecte d'autant plus nos enquêtés que ceux-ci ne peuvent envisager leur avenir sereinement. La quête d'un statut juridique stable constitue ainsi la préoccupation principale des personnes que nous avons rencontrées. Avec, en guise d'épée de Damoclès, la crainte d'une expulsion vers le pays d'origine pour tous ceux qui ont épuisé leurs chances d'obtenir un titre de séjour.

## ANNEXES

### I. Présentation du projet OASIS

#### ***OASIS***

*Observatoire pour l'accueil des demandeurs d'asile*

Né du constat fait par des professionnels toulousains qui accompagnent des personnes en quête d'asile dans leurs démarches administratives et sociales depuis de nombreuses années, le programme OASIS, financé dans le cadre du F.S.E., regroupe trois structures, le CCPS, l'UCJG Robert Monnier et la Cimade à Toulouse. Ce programme se propose de constituer un observatoire de la situation des demandeurs d'asile. Il bénéficie d'un volet transnational qui permet un échange avec d'autres partenaires européens concernés par la même problématique. En effet, les conditions de vie des demandeurs d'asile sont de plus en plus précaires du fait de la réglementation en matière d'accès au territoire et au statut de réfugié d'une part, et, d'autre part, du fait de la faiblesse des politiques publiques destinées à leur prise en charge.

Les associations et les travailleurs sociaux se trouvent donc confrontés à la difficulté d'aider et d'accompagner cette population de plus en plus précaire. Leur travail s'inscrit dans des politiques publiques qui en définissent les modalités, mais il déborde aussi très largement ce qui est officiellement prévu, du fait de l'insuffisance de dispositifs spécifiques. Devant ce constat, outre la constitution d'un observatoire, ces professionnels ont décidé de mener une recherche pour mieux connaître et décrire ce phénomène, ceci grâce à des financements du Fonds Social Européen.

#### ***Objectifs***

- Observer et analyser la réalité de l'asile en France pour la faire connaître largement, à partir du vécu des demandeurs et de l'application concrète des politiques françaises
- Dégager des recommandations de politiques publiques et solliciter les institutions responsables
- Offrir des informations et analyses aux professionnels et bénévoles de l'asile

Mettre en avant les témoignages des acteurs de l'asile (migrants en quête d'asile, associations, citoyens et institutions)

### ***Nos axes de recherche***

Les formes de précarisation des personnes en quête d'asile

Les difficultés rencontrées au cours de la demande d'asile et des recours existants

Ce qui a bien fonctionné dans leurs parcours

Leurs ressentis, points de vue, visions de la politique française d'asile

Les difficultés rencontrées par ceux qui les accompagnent

Les « bonnes pratiques », ce qui fonctionne

Les témoignages et analyses seront situés dans leur contexte réglementaire et politique

### ***1ère étape : une enquête de terrain dans la région toulousaine***

#### Entretiens individuels approfondis :

*Après de personnes en quête d'asile (20 entretiens) :* Demandeurs (toutes formes d'asile confondues), réfugiés, déboutés, pris en charge par des CADA ou non, passés en centre de rétention ou en prison, femmes, hommes, célibataire et familles avec ou sans enfants, venus de différentes régions du monde

*Après de personnes qui les aident et les accompagnent (20 entretiens) :* Associations spécialisées, PAIO, médecins, psychologues, avocats, services sociaux ex-SSAE et ANAEM, psychiatres, intervenants en centre de rétention

*Après de représentants d'institutions (7 entretiens) :* Préfecture, responsable de CPH, PAIO-Veille Sociale, DDASS, DRASS, ASE, ANAEM, Juge au tribunal administratif

*Entretiens collectifs (5) :* Cimade, UCJG Robert Monnier, Réunion régionale ESAP, Commission réfugiés de la FNARS, une réunion finale pour échanger nos analyses et propositions avec des personnes en quête d'asile et des « accompagnants »

### ***2ème étape : une publication vivante et accessible diffusée largement***

Les témoignages recueillis seront au cœur de cette publication, accompagnés d'informations contextuelles, d'analyses et de recommandations de politiques publiques.

La forme finale de présentation des résultats et sa diffusion sont en cours d'élaboration. Nous nous orientons vers la création d'un CD Rom et d'un site Internet où figureront des extraits des témoignages des personnes interviewées. Les lecteurs du rapport deviendront aussi auditeurs, percevant par là toutes les nuances et l'expressivité de ces témoignages.

## II. Présentation des associations commanditaires

La Cimade :

*« La Cimade a pour but de manifester une solidarité active avec ceux qui souffrent, qui sont opprimés et exploités et d'assurer leur défense, quelles que soient leur nationalité, leur origine, ou leur position politique ou religieuse. En particulier, elle a pour objet de combattre le racisme. »*

Extrait de l'article 1 des statuts de la Cimade

Depuis ses origines en 1939, les missions de la Cimade ont évolué : de la décolonisation à l'aide aux républicains espagnols exilés, et du sauvetage des Juifs menacés au mouvement des "sans-papiers", les formes de son action se sont modifiées. Cette association, d'initiative protestante, rassemble des personnes d'horizons nationaux, confessionnels, philosophiques et politiques divers.

L'une des missions essentielles de la Cimade consiste à accueillir, orienter et défendre les étrangers confrontés à des difficultés administratives. Chaque année, plusieurs milliers d'étrangers (demandeurs d'asile, déboutés, "sans-papiers") s'adressent aux multiples permanences d'accueil de la Cimade, essentiellement pour y chercher une aide administrative et juridique, mais aussi une écoute attentive. La Cimade accompagne également dans leur parcours d'insertion des réfugiés statutaires confrontés à des problèmes de langue, d'emploi ou de logement.

Dans le cadre d'une convention avec le Ministère des Affaires Sociales, la Cimade est habilitée à intervenir dans les centres de rétention administrative où sont maintenus les étrangers en instance d'expulsion. Par des visites régulières, par la réaction rapide à des situations urgentes, par la constitution d'un matériel d'information et par la défense juridique, le rôle des équipiers de la Cimade est de veiller "au respect de la dignité des personnes retenues" et de leurs droits.

Enfin, la Cimade témoigne au travers de ses diverses publications, journaux et rapports de son indignation devant les situations qu'elle rencontre, exerçant ainsi une mission de vigilance sur le respect des droits humains les plus fondamentaux.

### **Le groupe local de Toulouse**

Créé en 1981, il se constitue en association loi 1901 en 1993. Dépourvu de salarié à sa création, le Groupe Local Cimade de Toulouse fonctionne grâce aux bénévoles jusqu'en 1986.

Depuis 1998, l'équipe se renforce et, actuellement, l'association bénéficie de quatre permanents salariés, d'une équipe d'une quinzaine de bénévoles actifs et, enfin, d'adhérents qui ne peuvent pas s'impliquer dans l'activité quotidienne de l'association, mais qui soutiennent nos actions par leur adhésion. L'adhésion à la Cimade permet d'être, de fait, adhérent de l'Association Groupe Local de Toulouse. Le Groupe Local de Toulouse bénéficie du soutien financier de partenaires institutionnels, mais les fonds propres de l'association restent la garantie de notre indépendance.

Les trois principaux axes de travail du Groupe Local de Toulouse sont :

- la permanence d'accueil, l'accompagnement et le conseil juridique aux étrangers,
- la formation et l'information sur le droit des étrangers et l'accès à la nationalité,
- l'organisation d'un festival annuel et pluridisciplinaire ; « Voyages, Regards Croisés sur les Migrations ».

### **L'UCJG Robert Monnier :**

L'Union Chrétienne de Jeunes Gens (UCJG) Robert Monnier est une association (loi 1901) de jeunesse, œcuménique, d'inspiration protestante et de fonctionnement laïc, agissant pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes. Depuis son ouverture en 1963, l'Association se donne pour mission d'accompagner les personnes vers l'autonomie, l'apprentissage de la liberté, le respect de l'autre, la responsabilité. Compte tenu de l'évolution du contexte social, ses interventions se sont progressivement spécialisées et la conduisent à développer des compétences en matière de logement, d'insertion professionnelle, de santé, d'insertion sociale, etc. Pour atteindre ces objectifs, l'Association dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'une soixantaine de salariés répartis sur

différents services structurés autour de trois secteurs : logement ; réfugiés ; emploi et formation. L'UCJG Robert Monnier entretient des liens avec les associations de quartier conformément à sa vocation : être un lieu d'échange et de brassage des populations.

*Le Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA) offre aux demandeurs d'asile un lieu d'accueil pendant la durée de l'étude de leur dossier de demande de statut de réfugié. Cet accueil prévoit leur hébergement, ainsi que leur accompagnement administratif, social et médical. Au-delà de cette prise en charge, l'écoute est essentielle. Pour l'équipe du CADA, il s'agit de libérer leur parole, de reconstituer leur histoire, de les aider à retrouver leur dignité. Ce travail, primordial d'un point de vue psychologique, l'est aussi dans la constitution du dossier de demande du statut de réfugié. Cette démarche permet de rassembler les éléments de l'histoire des familles.*

*Le Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) accueille les familles ou les personnes qui ont obtenu le statut de réfugié. Durant six mois, tout est mis en œuvre pour faciliter leur insertion dans la société française qu'il s'agisse de l'apprentissage de la langue, de l'accès aux droits et aux soins, de leur insertion professionnelle, de la recherche de logement autonome à la sortie du centre.*

*L'UCJG Robert Monnier a une longue expérience de l'enseignement du français langue étrangère. Cela lui permet de former un public très hétérogène en termes de niveau de langue, d'origine culturelle, de situation familiale et professionnelle. L'action de formation est conçue de manière à ce que les stagiaires acquièrent les savoirs et les savoir-faire linguistiques et socioculturels nécessaires à la communication orale et écrite, qu'il s'agisse d'effectuer des démarches quotidiennes, de rechercher un travail, une formation, ou d'occuper un emploi en France.*

#### Le CCPS :

Le CCPS (Comité de coordination pour la promotion et la solidarité des communautés en difficulté – Migrants et Tsiganes), en partenariat avec l'éducation nationale et Goutte d'eau (association de Tsiganes) intervient sur presque tous les terrains de l'agglomération toulousaine où vivent et transitent les gens du voyage. Le préambule de la charte de cette association stipule que toute personne, toute communauté, doit pouvoir vivre dans le pays où elle se trouve avec les mêmes droits sociaux, de santé, d'instruction, que ceux accordés aux citoyens du pays, tout en gardant sa spécificité culturelle si elle le souhaite.

Le CCPS se donne pour mission de faire reconnaître le droit des populations minoritaires à vivre dans la dignité et la reconnaissance de leur culture. Le rapport d'activités 2002 du CCPS fait apparaître vingt-cinq activités se rapportant à la scolarisation, regroupées dans deux rubriques principales : médiation et accompagnement.

Le CCPS accompagne les élèves des communautés en difficulté, et les aide à construire des liens avec l'école et avec le savoir scolaire. Cela implique de la part de l'accompagnateur des compétences d'écoute, d'aide à l'explicitation, à la prise de décision. L'accompagnement implique une durée, un parcours, et une extériorité de l'accompagnateur par rapport aux projets. Le CCPS instaure ainsi une médiation permettant d'établir une communication entre les individus en difficulté et les institutions.

Le CCPS mène aussi des consultations médico-psychologiques pour les migrants, dont les demandeurs d'asile. Un accueil administratif et social leur est proposé, avec des services d'interprétariat lorsque c'est nécessaire.

### III. PRINCIPAUX THEME DU GUIDE D'ENTRETIEN

Un guide d'entretien, étendu dans les thèmes qu'il abordait, a été fourni par le commanditaire. Voici les lignes directrices qui en ont été retenues à la suite de la phase exploratoire :

- L'arrivée en France.
- L'hébergement et l'accès aux ressources fondamentales.
- L'accès à la procédure administrative et aux droits qui y sont attachés.
- Le déroulement de la procédure.
- Les éléments de précarisation.
- Les éléments d'amélioration des situations.

Voici celles qui ont été rajoutées :

- ✓ La gestion de l'emploi du temps.
- ✓ La compréhension de la procédure.
- ✓ Le ressenti à l'égard des décisions administratives.

Le cadre théorique, et par là même le guide, ont pu être améliorés grâce à l'identification (lors des entretiens exploratoires) de dimensions transversales à chaque thème :

- L'orientation des actions de nos enquêtés,
- leur situation sociale en terme d'interaction,
- le sens qu'ils y donnent,
- et leurs représentations.

L'exploration de ces dimensions analytiques a pu être effective grâce à trois types de relances : « Comment est-ce que vous avez fait ? », « Avec quels moyens et avec qui ? », « Comment l'avez vous personnellement vécu ? », « Pourquoi ? ». Ces questionnements ont permis de découvrir certaines pistes qui étaient évoquées aux entretiens suivants, afin de repérer les similitudes de cas.

#### **IV. Présentation de l'échantillon :**

**Enquête** pseudonyme **Age** **Nationalité** **Motif de l'exil** **Situation administrative** **Lieu de passation de l'entretien**  
Mr Sandaoul 48 ans Malgache Membre d'un parti politique d'opposition. En attente d'une réponse de l'OFPRA. Cimade  
Melle Aguen 22 ans Malienne A fuit un mariage forcé. Recours gracieux en cours. Cimade  
Mme Amissa 26 ans Congolaise Persécutée en tant que fiancée d'un militaire soupçonné d'avoir participé à un vol d'arme. En attente d'une réponse de la CRR. Cimade  
Mr Djiba 27 ans Angolaise Persécuté en tant que fils d'un ancien dignitaire de Mobutu ; poursuit pour être enrôlé dans les milices rebelles. Recours gracieux en cours. A mon domicile  
Mr Afaya 48 ans Centrafricaine Membre d'un parti politique d'opposition. En attente d'une réponse de la CRR. Jardin public  
Melle Clarisse 19 ans Angolaise Persécutée par les membres d'un parti politique ayant assassiné son père et sa famille. Demande de réexamen, en vue d'une admission au séjour à titre humanitaire, suite à une invitation à quitter le territoire. Cimade  
Mr Driss 31 ans Algérienne Persécuté par un groupe islamiste indépendant. En attente d'une convocation à l'OFPRAC  
Cimade  
Mr Nicolas 33 ans Comorienne Membre d'un parti politique d'opposition. Réfugié statutaire. Cimade  
Mr Lansana, 38 ans Comorienne Craint d'être persécuté par les milices présidentielles à la suite d'un soulèvement auquel il a participé. Débouté du droit d'asile. Recherche de nouveaux éléments en vue d'un réexamen. Cimade  
Mr Julio 21 ans Rwandaise Génocide. Réfugié statutaire ayant acquis la nationalité française Cimade